

SEANCE DU 18 décembre 2023

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	7

L'an deux mille vingt-trois, le 18 décembre 2023, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GAILLOT, Maire.

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe	SIVÉC Jean
MENEGHIN Gaël	OGER Isabelle
IMMER Alain	WALLERICH Alain
GUINDT Philippe	

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

DEBAILLEUL Delphine	donne procuration à GAILLOT Philippe
THILL Céline	donne procuration à OGER Isabelle
VALANCE Bénédicte	donne procuration à IMMER Alain

LISTE DES ABSENTS NON-EXCUSES :

BRUN Jérôme	REUTER Olivier	VIEIRA Christophe
-------------	----------------	-------------------

Madame OGER Isabelle est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2023 – 799 Conseil de Fabrique St Médard – devis travaux pour un conduit de fumée de sécurité annulation de la délibération N° 2023 – 789 du 24.11.23

Vu la délibération n°2023-789 en date du 24/11/2023, autorisant la signature d'un devis pour la fourniture et la pose d'un conduit de cheminée avec la société CAROW CHEMINEE d'un montant de **5 169,50€ T.T.C.** (4 900€ H.T.)

Considérant que le Conseil de Fabrique de Gandren, a versé un acompte à l'entreprise CAROW CHEMINEE d'un montant de 1 879,82€ H.T., facture d'acompte 23/987, il convient d'annuler la délibération n°2023-789 en date du 24/11/2023, autorisant la signature d'un devis. En effet, le Conseil de Fabrique de Gandren paiera en totalité la facture étant donné leur acompte déjà versé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et pouvoirs **décide** :

- **l'annulation de la délibération n°2023-789 en date du 24/11/2023**, autorisant la signature d'un devis pour la fourniture et la pose d'un conduit de cheminée avec la société CAROW CHEMINEE d'un montant de **5 169,50€ T.T.C.** (4 900€ H.T.)

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 20 décembre 2023

Le Maire :

Philippe GAILLOT

 

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 20/12/2023

Le Maire,

 